



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Question écrite n° 19843

Texte de la question

M. Bernard Cazeneuve attire l'attention de M. le Premier ministre sur les craintes exprimées en matière de dérives sectaires. Un certain nombre d'associations ont exprimé leur profond attachement à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui existe depuis 2002. Elles expriment aujourd'hui leur peur de voir cette structure disparaître au profit d'une entité unique de défense de tous les droits. Il rappelle que l'État doit continuer à exercer, *via* la Miviludes, une vigilance constante sur les agissements sectaires et favoriser la coordination des actions de prévention. Enfin, l'action de la Miviludes permet d'appréhender le phénomène sectaire dans son ensemble, à un moment où les plaintes des victimes nous montrent qu'il ne se limite plus à la sphère religieuse mais touche de plus en plus le secteur de la santé, du développement personnel, des actions humanitaires ou encore les activités éducatives, sportives et culturelles. En conséquence, il souhaite lui demander quel est l'avenir de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et quelles mesures pourraient être adoptées pour améliorer et encourager son action.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a eu l'occasion de réaffirmer récemment l'intérêt s'attachant au maintien, voire au renforcement, de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires et à l'accomplissement de ses missions. Aucune disposition du décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 n'implique en effet que cette vigilance doive se limiter à la sphère religieuse.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Cazeneuve](#)

Circonscription : Manche (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19843

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2770

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3429